

**1<sup>ière</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE  
Mardi 23 janvier 2024 à 19h 15**

**Conseil de quartier de Saint-Émile  
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile  
2200, rue de la Faune salle ABC**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Mme Manon Therrien     | Présidente      |
| Mme Geneviève Lemieux  | Secrétaire      |
| M. David Routhier      | Trésorier       |
| Mme Christine Bernier  | Administratrice |
| Mme Désirée Nsenzabera | Administratrice |
| M. Samuel Dufresne     | Administrateur  |
| Mme Sophie Verret      | Administratrice |

**IL Y AVAIT QUORUM : OUI**

**ÉTAIENT ABSENTS**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Mme Henriette Lafond | Secrétaire de soutien  |
| M. Steeve Verret     | Conseiller municipal du district de Lac<br>Saint-Charles-Saint-Émile |

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Mme Sayana Khuon     | Conseillère en consultations publiques                               |
| Mme Henriette Lafond | Secrétaire de soutien  |
| M. Steeve Verret     | Conseiller municipal du district de Lac<br>Saint-Charles-Saint-Émile |

Outre les personnes mentionnées, 2 citoyens assistaient à l'assemblée.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h16.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Christine Bernier et appuyé par Mme David Routhier d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. COOPTATION D'UN MEMBRE**

M. Kim Dumont est un citoyen de Saint-Émile, il demeure sur la rue du Gabarre. Il est conseiller en amélioration continue au gouvernement. Son projet motivateur est celui de la construction de trottoirs sur la rue Vézina. Il veut aider pour faire avancer et améliorer des projets de la Ville pour Saint-Émile.

### **Résolution - CQSÉ - CA - 24 - 01**

- Considérant que M. Kim Dumont répond aux exigences d'administrateur du conseil de quartier;

Mme Manon Therrien propose M. Kim Dumont comme administrateur du conseil de quartier.

Mme Manon Therrien propose,  
Mme Geneviève Lemieux appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 octobre 2023**

Mme Geneviève Lemieux propose l'adoption du procès-verbal du 24 septembre 2023 avec les modifications apportées.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Résolution - CQSÉ - 23 - CA - 57 portant sur le programme de subvention gouvernemental.

Mme Sayana Khuon annonce qu'il existe un pouvoir d'initiative pour les conseils de quartier. La Ville peut accepter un projet allant jusqu'à 10 000.00\$

## 6. PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Steeve Verret revient d'un congé de maladie, il n'a pas de nouvelles informations pour la Ville de Québec.

- a) Pour les problèmes de déneigement aux dernières tempêtes, la Ville a changé d'entrepreneur, la compagnie PE Pageau inc et celle-ci réajuste ses opérations. Lors de la dernière tempête, le déneigement s'est amélioré et tout était dégagé le samedi suivant.
- b) À l'intersection Lapierre /Vézina, les autos sont stationnées dans la rue sur les 2 côtés de la rue. Un administrateur suggère de placer une interdiction de stationnement pour la période hivernale. Elle demande que le conseil fasse une résolution.

### Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 02

- Considérant que les routes sont rétrécies par la neige l'hiver;
- Considérant la sécurité des piétons et des automobilistes du secteur;
- Considérant l'intersection des rues Lapierre et Vézina;

Le conseil de quartier demande à la ville de Québec de poser des interdictions de stationnement hivernal sur la rue Vézina entre les rues Lapierre et des Quenouilles.

Mme Geneviève Lemieux propose  
M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- c) Les lumières clignotantes, vers le nord, placées sur la rue Lapierre pour la zone scolaire de l'école du Beauséjour sont mal positionnées, elles sont trop près de l'école. M. Steeve Verret s'informerait de la réglementation et nous reviendra à la prochaine réunion.
- d) Le rond-point sur la rue de l'Apogée devait être enlevé et remplacé par un arrêt obligatoire, il y a 2 ans. M. Steeve Verret n'a pas eu d'autres indications.
- e) Les travaux pour les trottoirs sur la rue Vézina auraient dû être terminés pour 2022.M. Steeve Verret n'a pas encore eu de réponse.
- f) La piste cyclable sera installée en même temps que les trottoirs. Elle rejoindra la rue Vénus et ensuite la rue de la Faune jusqu'aux 2 écoles situées près du Zoo de Québec. Il faut attendre la construction du ponceau et les résultats de l'étude environnementale, par le MTQ.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

1. Une citoyenne mentionne qu'il est difficile de circuler, en hiver, dans la courbe à l'intersection des rues Alban Rossignol et Dubois car plusieurs autos sont stationnées dans la rue et ce

n'est pas sécuritaire. Elle en a fait part à la Ville mais n'a pas été satisfaite de sa réponse. Elle suggère une interdiction de stationner en période hivernale.

### **Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 03**

- Considérant le rétrécissement des rues à cause de la neige;
- Considérant la sécurité des automobilistes et des piétons;
- Considérant la courbe sur la rue Alban Rossignol;

Le conseil de quartier de Saint-Émile propose à la ville de Québec d'installer des interdictions hivernales de stationner dans la courbe sur la rue Alban Rossignol

M. Samuel Dufresne propose  
Mme Désirée Nsenzabera

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. À l'intersection des rues Thomas-Duchaine et Lapierre un citoyen demande un arrêt obligatoire au coin de la rue Vénus pour ralentir le trafic et pour la sécurité des citoyens qui attendent l'autobus. M. Steeve Verret a déjà demandé un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Vénus et Lapierre mais cet arrêt lui a été refusé.
3. Un administrateur demande s'il y a une norme pour la hauteur des bans de neige. M. Verret répond que si ce ban de neige nuit à la visibilité, les inspecteurs du déneigement devraient avertir les citoyens responsables. On peut le signaler au 311. Le conseiller va s'informer et il nous reviendra à la prochaine réunion.

## **8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **Correspondance**

Mme Geneviève Lemieux a assisté à une rencontre sur les fonctions des conseils de quartier et plusieurs modifications ont été apportées :

- les présidents auront plus de pouvoirs,
- le conseil pourra faire le choix de personnes neutres comme administrateurs,
- les normes pour les projets ont été revues et ce budget est modifié à 10 000.00\$

Sur Facebook, M. Samuel Bernier a répondu à plusieurs courriels.

Le conseil de quartier fera la publicité pour la présentation de la Ville au mois de février. On doit attendre que Mme Sayana Khuon envoie la convocation.

### **Approbaton des dépenses**

M. David Routhier mentionne qu'à la fermeture de l'année 2023, il y a 3389.00\$ dans le compte du conseil et 8177.00\$ dans le compte du projet de sécurité routière, soit 11566.38\$ et le conseil n'a reçu que 800.00\$ de la Ville, cette année.

Il demande une résolution pour le paiement du chèque du mois d'octobre et une résolution pour le paiement de deux chèques de 80.00\$, pour frais de secrétariat des mois de décembre et janvier.

#### **Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 04**

M. David Routhier demande le paiement d'un chèque de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour frais de secrétariat du mois d'octobre.

M. David Routhier propose  
Mme Geneviève Lemieux appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 05**

M. David Routhier demande le paiement d'un chèque de 160.00\$ à Mme Henriette Lafond pour frais de secrétariat du mois de décembre.

M. David Routhier propose  
Mme Geneviève Lemieux appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9. DIVERS**

#### **a) Programme de sécurité routière**

Mme Manon Therrien va inviter les membres du conseil à une réunion sur la sécurité routière. Elle va faire parvenir l'invitation dans les prochains jours.

#### **b) Réunion générale du mois d'avril.**

Un membre suggère de placer une pancarte à l'intersection Lapierre/La Faune et devant le Centre communautaire, pour inviter les citoyens à l'assemblée générale. Mme Sophie Verret va s'informer pour la fabrication des pancartes.

#### **c) Ajout d'abribus**

M. Samuel Dufresne constate qu'il y a beaucoup d'arrêts d'autobus à Saint-Émile mais qu'il y a peu d'abribus. Il suggère l'ajout d'abribus à plusieurs arrêts pour le confort et la sécurité des usagers.

Résolution concernant l'ajout d'abribus

#### **Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 06**

- Considérant la nécessité des infrastructures telles que les abribus afin d'augmenter l'attractivité du transport en commun ainsi que le confort et la sécurité des passagers actuels ;

- Considérant la construction en cours d'un développement résidentiel important dans le quartier et les problématiques de construction routière déjà observables;
- Considérant qu'il n'y a que 4 abribus sur l'ensemble du territoire de Saint-Émile pour 122 arrêts, soit seulement 3,27% des arrêts d'autobus du quartier qui sont équipés d'abribus en comparaison à 18% à Val-Bélair, 6% dans Notre-Dame des Laurentides et 16% à Orsainville;

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'évaluer la possibilité d'équiper les 10 arrêts suivants, d'abribus :  
Les arrêts 4677,4682,4698,4710,4779,4858,4862,4867,5862,6437.

M. Samuel Dufresne propose  
Mme Manon Therrien appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution concernant l'aménagement d'un parc ou espace de jeux dans le secteur de la rue de l'Apogée

#### **Résolution - CQSÉ - 24 - CA - 07**

- Considérant que les citoyens se plaignent au Conseil de quartier de l'absence de parc dans le secteur de la rue de l'Apogée depuis février 2023;
- Considérant la pétition des citoyens de 291 noms réclamant un parc, qui fut déposée au Conseil de quartier et à deux bureaux d'arrondissement et qui à ce jour demeure sans suite;
- Considérant la réponse de l'employé du Service des Loisirs mentionnant des délais habituels de plus de deux ans pour la réalisation d'un parc à partir du moment de son inscription sur le Plan décennal d'immobilisation;
- Considérant que le programme des Places Éphémères n'accepte plus de nouveaux projets;
- Considérant que l'absence de parc dans un secteur limite le développement global des enfants et les prive de bienfaits sur les plans de la santé physique, de la santé mentale, de la socialisation et de l'acquisition de saines habitudes de vie et qu'il y a actuellement un nombre élevé d'enfants de moins de cinq ans dans le secteur et qu'il s'agit d'une période cruciale du développement;
- Considérant que la cour de l'école l'Étoile-du-Nord n'est pas accessible en journée et que les citoyens ne s'opposent pas à cette interdiction pour des raisons de sécurité;
- Considérant que la Compagnie Robko ne permet pas l'accès à sa propriété pour le passage des enfants vers le parc Cassiopée;
- Considérant l'article de Radio-Canada du 6 juin 2023 mentionnant des surplus à la Ville de Québec de 65,7 millions pour l'année 2022;

Le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de répondre au besoin légitime exprimé par les citoyens en aménageant un espace de jeux temporaire pour l'été 2024 via un projet spécial.

Advenant une incapacité de la Ville à répondre à ce besoin dans le délai demandé, le Conseil de quartier de St-Émile demande à la Ville de mandater et financer adéquatement la Corporation des Loisirs de notre secteur à procéder à l'aménagement d'un tel espace.

Advenant une incapacité ou une indisponibilité de la Corporation des Loisirs du secteur, le CQSÉ demande à la Ville de façon exceptionnelle de procéder lui-même à l'aménagement d'un espace de jeu temporaire. Le Conseil de quartier demande néanmoins à la Ville de financer un tel projet afin que l'espace soit sécuritaire pour tous.

Mme Christine Bernier propose  
M. Samuel Dufresne appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21h30.  
Mme Désirée Nsanzabera appuie.